

RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION DES FORMATIONS À L'ÉTRANGER

Hors doctorat/PhD

—

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2025-2026

septembre 2024



SOMMAIRE

PRÉAMBULE.....	3
DOMAINE 1 : LA POLITIQUE ET LA CARACTÉRISATION DE LA FORMATION.....	4
Référence 1 : La formation est en adéquation avec la stratégie de formation de l'établissement.	4
Référence 2 : La formation est ouverte à l'international en cohérence avec les priorités définies par l'établissement.....	4
Référence 3 : La formation bénéficie d'un adossement à la recherche adapté à sa finalité.....	4
Référence 4 : La formation entretient des relations avec le monde socio-économique	4
DOMAINE 2 : L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION	5
Référence 5 : La structure de la formation et les méthodes pédagogiques mises en œuvre sont adaptées aux compétences visées.	5
Référence 6 : La formation développe et diversifie ses pratiques pédagogiques pour favoriser la réussite de ses étudiants.....	5
Référence 7 : Les contenus et les dispositifs de la formation sont adaptés à son ouverture effective à l'international.	5
Référence 8 : Le contenu de la formation est en cohérence avec les besoins du monde socio-économique et de la formation tout au long de la vie	6
DOMAINE 3 : LE PARCOURS DES ÉTUDIANTS	6
Référence 9 : La formation veille à la qualité de l'aide à l'orientation et du recrutement de ses étudiants ainsi qu'à son attractivité auprès de ses différents publics.....	6
Référence 10 : La formation veille à la qualité de la réussite de ses étudiants.....	6
Référence 11 : La formation veille à la qualité de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études de ses diplômés au regard de ses objectifs et du marché de l'emploi.....	6
DOMAINE 4 : LE PILOTAGE ET L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA FORMATION.....	7
Référence 12 : La formation est pilotée et mise en œuvre par une équipe pédagogique formellement identifiée.....	7
Référence 13 : La formation dispose des moyens nécessaires pour lui permettre d'atteindre ses objectifs.....	7
Référence 14 : La formation définit un processus d'évaluation permettant de la faire évoluer dans une démarche d'amélioration continue.....	7
Référence 15 : La formation repose sur une démarche qualité et éthique rendue publique.....	7
ANNEXE	8
Tableau de concordance référentiel Hcéres et ESG	8

PRÉAMBULE

Ce document présente le référentiel de l'évaluation externe des formations à l'étranger. Il s'inscrit dans le cadre général des principes définis au niveau européen.

En effet, les pays membres de l'espace européen de l'enseignement supérieur et qui participent au processus de Bologne s'engagent à respecter des principes communs définis énoncés dans les « *European standards and guidelines for quality assurance (ESG)* ». Ceux-ci concernent le management de la qualité, interne aux établissements, externe tel qu'il est mis en œuvre par les agences d'évaluation, et enfin appliqué aux agences elles-mêmes. C'est ainsi, que le principe d'indépendance des agences d'évaluation trouve sa traduction en France dans le statut d'autorité publique indépendante du Hcéres. Plus généralement, la reconnaissance du HCERES et son inscription au registre européen EQAR (*European quality assurance register*) garantissent une bonne adéquation entre ses pratiques et les principes européens.

S'agissant du processus d'évaluation externe, les ESG indiquent que :

- Les buts et objectifs de l'évaluation doivent être clairs et largement diffusés ;
- Les démarches d'évaluation doivent répondre à leurs objectifs et reposer sur des procédures adaptées ;
- Les procédures utilisées doivent être connues des évaluateurs et des évalués ;
- En particulier, les critères doivent être explicites et rendus publics.

Ce référentiel doit permettre de répondre à ces conditions, mais son objectif est aussi d'aider les établissements dans leur démarche d'amélioration continue, et d'informer au mieux les parties prenantes.

Le Hcéres a construit son processus d'évaluation et d'accréditation sur la base d'un ensemble d'objectifs qu'une formation délivrée dans un établissement d'enseignement supérieur se doit d'atteindre afin d'assurer un certain niveau de qualité. Cet ensemble est présenté ici sous la forme de références (objectifs à atteindre) et critères d'évaluation (actions à mener/faits observables).

Ces références et critères d'évaluation ont été regroupés en quatre champs du management de la qualité dans une formation :

- Sa politique et sa caractérisation ;
- Son organisation pédagogique ;
- Le parcours de ses étudiants ;
- Son pilotage et son amélioration continue.

DOMAINE 1 : LA POLITIQUE ET LA CARACTÉRISATION DE LA FORMATION

Quatre références (1 à 4) précisent le champ d'application de ce domaine. Elles ont pour objet d'apprécier la politique et la caractérisation de la formation. Il s'agit plus précisément d'évaluer leur incidence sur les activités et les résultats de la formation et la façon dont elle en assure le suivi, au regard de ses objectifs.

Référence 1 : La formation est en adéquation avec la stratégie de formation de l'établissement.

- C1. La formation définit ses objectifs et ses débouchés, en cohérence avec les ambitions, les orientations pédagogiques et les priorités thématiques de l'établissement.
- C2. La formation se représente son positionnement dans l'espace local, national ou international, de formation.
- C3. La formation est construite en cohérence et en complémentarité avec les autres formations du même cycle et en articulation avec celles des autres cycles avec lesquelles elle s'inscrit en continuité.
- C4. La formation s'assure de la réalité et de la valeur ajoutée de ses partenariats avec d'autres établissements d'enseignement supérieur au niveau local, régional et national. C5. La formation identifie l'apport de la pluridisciplinarité et de l'interdisciplinarité à sa finalité.
- C6. La formation intègre les enjeux du développement durable.

Référence 2 : La formation est ouverte à l'international en cohérence avec les priorités définies par l'établissement.

- C1. La formation développe des partenariats à l'international en s'assurant de leur valeur ajoutée.
- C2. La formation inclut des mobilités entrantes et sortantes des étudiants et bénéficie d'un soutien, y compris financier, à cet effet.

Référence 3 : La formation bénéficie d'un adossement à la recherche adapté à sa finalité.

- C1. Le positionnement vis-à-vis du monde de la recherche est explicité. Les laboratoires, formations doctorales, autres structures ou établissements du supérieur, éventuellement internationaux, en appui de la formation sont clairement recensés.
- C2. La formation intègre une formation à et par la recherche (projet ou stage en laboratoire, centres de recherche, séminaires, etc.), ou simplement de sensibilisation à la recherche, adaptée à sa finalité.
- C3. Des enseignants-chercheurs et chercheurs des disciplines de la formation participent aux enseignements.
- C4. La formation et les unités de recherche auxquelles elle est adossée mettent en place un dispositif d'accueil, d'accompagnement et de formation par la recherche des étudiants.
- C5. La formation inclut une formation à l'intégrité scientifique et à la déontologie.
- C6. La formation à et par la recherche incluse dans la formation s'appuie sur les services de documentation, en matière d'acquisition de ressources, d'accès à celles-ci et de contribution aux contenus de formation auxquels sont associés les personnels des services de documentation.

Référence 4 : La formation entretient des relations avec le monde socio-économique

- C1. La formation prend en compte les besoins socio-économiques pour définir et faire connaître ses débouchés, sa finalité et ses contenus. Elle associe les acteurs socio-économiques à ces démarches.
- C2. La formation définit sa politique en matière d'alternance et de formation continue en lien avec le positionnement et la stratégie de l'établissement.

- C3. Il existe des conventions ou accords de partenariat entre l'établissement et des entreprises, structures représentant un secteur d'activité ou une profession, associations ou institutions exerçant une activité en lien avec la formation.
- C4. La formation prépare à l'insertion professionnelle et à l'entrepreneuriat au cours du cursus. Elle fait intervenir à cette fin des acteurs socio-économiques.

DOMAINE 2 : L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

Quatre références (5 à 8) précisent le champ d'application de ce domaine. Elles ont pour objet d'apprécier l'organisation pédagogique de la formation. Il s'agit plus précisément d'évaluer son incidence sur les activités et les résultats de la formation et la façon dont elle en assure le suivi, au regard de ses objectifs.

Référence 5 : La structure de la formation et les méthodes pédagogiques mises en œuvre sont adaptées aux compétences visées.

- C1. La formation définit et met en œuvre ses objectifs, ses contenus d'enseignement, ses méthodes pédagogiques et ses acquis d'apprentissage dans une approche favorisant l'alignement pédagogique. Elle appuie sa démarche sur une approche programme et sur une approche par compétences.
- C2 : La structure de la formation est adaptée aux différents parcours étudiants. Elle permet une spécialisation progressive des étudiants et une flexibilisation de leurs parcours. Il existe des passerelles vers d'autres formations pour une réorientation.
- C3. Les objectifs de la formation en matière de connaissances et compétences à acquérir sont connus des étudiants et autres parties prenantes.
- C4. La formation valorise les compétences acquises dans le cursus ou en dehors de celui-ci, par exemple en proposant aux étudiants un portefeuille de compétences ou un dispositif similaire.

Référence 6 : La formation développe et diversifie ses pratiques pédagogiques pour favoriser la réussite de ses étudiants.

- C1. La formation diversifie ses méthodes pédagogiques (outils collaboratifs, pédagogie par projet, pédagogie inversée, jeux sérieux, amphithéâtres actifs, etc.) pour favoriser la réussite de ses étudiants.
- C2. La formation propose des dispositifs spécifiques d'aide à la réussite : enseignements de mise à niveau, suivi individuel, tutorat, répartition en groupes de niveau, etc.
- C3. La formation propose des modalités variées d'enseignement, dont des enseignements entièrement ou partiellement à distance, pour faciliter l'accueil et l'accompagnement de ses différents publics.
- C4. La formation propose aux étudiants un apprentissage ou un accompagnement à l'usage des technologies de l'information et de la communication.
- C5. La formation s'appuie sur des types variés d'espaces d'enseignement, en cohérence avec ses objectifs et ses modalités pédagogiques.

Référence 7 : Les contenus et les dispositifs de la formation sont adaptés à son ouverture effective à l'international.

- C1. La formation permet à l'étudiant d'acquérir des compétences linguistiques utiles à son insertion professionnelle ou à sa poursuite d'études, en particulier à l'international, à travers l'enseignement des langues étrangères et en langue étrangère, et à travers des certifications.
- C2. La formation inclut, outre l'enseignement des langues étrangères, des dispositifs de préparation à la mobilité entrante et sortante de ses étudiants.
- C3. Dans l'espace européen de l'enseignement supérieur, le diplôme est accompagné d'une annexe

descriptive ou d'un supplément qui précise les connaissances et compétences acquises par l'étudiant.

- C4. Dans l'espace européen de l'enseignement supérieur, l'acquisition de crédits (ECTS) fait l'objet d'un processus formalisé et connu des étudiants, pour faciliter les échanges internationaux.

Référence 8 : Le contenu de la formation est en cohérence avec les besoins du monde socio-économique et de la formation tout au long de la vie

- C1. La formation comporte des enseignements et un apprentissage à l'entrepreneuriat au cours du cursus et elle fait intervenir à cette fin des acteurs socio-économiques.
- C2. La formation comporte des éléments de mise en situation professionnelle des étudiants, incluant des stages et projets. Un dispositif dédié accompagne les étudiants dans le processus de recherche de stages et dans l'élaboration de leur projet professionnel.
- C3. Des enseignements permettant d'acquérir des compétences additionnelles utiles à l'insertion professionnelle sont proposés et leurs modalités de suivi et de validation ou de certification sont portées à la connaissance des étudiants.
- C4. La formation permet l'accès effectif des publics de formation continue ou en alternance par la mise en place de modalités adaptées pour leur accueil, leur encadrement et leurs besoins de formation.
- C5. La formation développe dans son périmètre, une offre spécifique pour les publics de la formation continue, appuyée sur une ingénierie de formation adaptée.

DOMAINE 3 : LE PARCOURS DES ÉTUDIANTS DE LA FORMATION

Trois références (9 à 11) précisent le champ d'application de ce domaine. Elles ont pour objet d'apprécier les résultats de la formation tels qu'ils se traduisent dans les parcours de ses différents publics et au regard de son attractivité, de sa performance et de sa pertinence. Il s'agit également d'évaluer la façon dont elle en assure le suivi et propose des évolutions, au regard de ses objectifs.

Référence 9 : La formation veille à la qualité de l'aide à l'orientation et du recrutement de ses étudiants ainsi qu'à son attractivité auprès de ses différents publics.

- C1. Les dispositifs d'information sur la formation, mis en place par l'établissement ou par la formation, contribuent à la bonne connaissance et à l'attractivité de celle-ci, ainsi que la qualité de l'aide à l'orientation de ses différents types de publics.
- C2. La formation mesure son attractivité en analysant l'évolution des candidatures et des inscriptions des différents types de publics.

Référence 10 : La formation veille à la qualité de la réussite de ses étudiants.

- C1. La formation veille à la qualité de la réussite de ses étudiants, en mettant en place des dispositifs d'accompagnement, d'aide à la réussite et d'aménagement de leurs études, et en s'appuyant sur l'analyse de l'évolution de leurs taux de réussite et de l'impact de ces dispositifs sur ceux-ci. Ces taux de réussite sont publics.

Référence 11 : La formation veille à la qualité de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études de ses diplômés au regard de ses objectifs et du marché de l'emploi.

- C1. La formation veille à la qualité du devenir de ses diplômés, en s'appuyant sur l'analyse des résultats de leur insertion professionnelle et de la nature de leur poursuite d'études, à partir des enquêtes de suivi de l'insertion professionnelle et de cohortes. Ces données sont rendues publiques.

Quatre références (12 à 15) précisent le champ d'application de ce domaine. Elles ont pour objet d'apprécier le pilotage et le dispositif d'amélioration continue de la formation. Il s'agit plus précisément d'évaluer leur incidence sur les activités et les résultats de la formation et la façon dont elle en assure le suivi et propose des évolutions, au regard de ses objectifs.

Référence 12 : La formation est pilotée et mise en œuvre par une équipe pédagogique formellement identifiée.

- C1. L'attribution des compétences et le degré de subsidiarité mis en œuvre dans le domaine du pilotage des formations contribuent à un fonctionnement cohérent et efficace de la formation.
- C2. Le rôle et les responsabilités des membres de l'équipe pédagogique sont clairement définis.
- C3. La liste des intervenants de la formation ainsi que leur qualité est connue des étudiants et plus généralement des publics concernés. La part des enseignements confiés à des d'intervenants extérieurs est en accord avec la finalité de la formation. Leur niveau de compétence et de responsabilité est maintenu en cohérence avec la formation.

Référence 13 : La formation dispose des moyens nécessaires pour lui permettre d'atteindre ses objectifs.

- C1. La politique de ressources humaines de l'établissement tient compte des besoins d'encadrement de la formation.
- C2. la formation dispose de moyens administratifs et pédagogiques (secrétariat, salles, bibliothèques, salles informatiques, etc.) suffisants pour lui permettre de remplir sa mission.
- C3. Des membres de l'équipe pédagogique bénéficient d'un soutien, d'un accompagnement et/ou de formations au métier d'enseignant et d'enseignant-chercheur si c'est le cas. Ils assurent l'essaimage de leurs pratiques pédagogiques au sein de l'équipe.
- C4. Des membres de l'équipe pédagogique de la formation effectuent des mobilités internationales et créent les conditions pour l'accueil d'enseignants invités.
- C5. La formation s'appuie sur des outils et des indicateurs de mesure du coût des formations pour suivre et maîtriser sa soutenabilité.

Référence 14 : La formation définit un processus d'évaluation permettant de la faire évoluer dans une démarche d'amélioration continue.

- C1. La formation organise l'évaluation des enseignements et de la formation par les étudiants et prend en compte les résultats de cette évaluation dans son évolution.
- C2. La formation dispose d'une instance de concertation type conseil de perfectionnement comprenant notamment des étudiants et des personnalités extérieures à la formation. Elle se réunit périodiquement pour analyser les résultats de la formation et contribuer à son évaluation interne.
- C3. La formation est soumise à une évaluation externe régulière et périodique.

Référence 15 : La formation repose sur une démarche qualité et éthique rendue publique.

- C1. Les modalités de recrutement des étudiants sont transparentes et clairement définies.
- C2. L'évaluation des connaissances et la validation des compétences sont pratiquées selon des modalités précisément établies et connues des étudiants.
- C3. Les modalités d'évaluation des enseignements par les étudiants, leur analyse ainsi que les actions qui en résultent sont transparentes.
- C4. La formation a défini et mis en place des mesures anti-fraude et/ou anti-plagiat et/ou anti-corruption.

ANNEXE

Tableau de concordance référentiel Hcéres et ESG

ESG	Référentiel DEI
1.1 - Politique d'assurance qualité	Référence 15
1.2 - Élaboration et approbation des programmes	Référence 1, Référence 5
1.3 - Apprentissage, enseignement et évaluation centrés sur l'étudiant	Référence 5, Référence 6
1.4 - Admission, progression, reconnaissance et certification	Référence 5 (C4), Référence 7 (C3-C4), Référence 15
1.5 - Personnel enseignant	Référence 12, Référence 13
1.6 - Ressources pour l'apprentissage et accompagnement des étudiants	Référence 13, Référence 3 (C6), Référence 6 (C5)
1.7 - Gestion de l'information	Référence 9, Référence 10, Référence 11
1.8 - Information du public	Référence 4 (C1), Référence 5 (C3), Référence 10, Référence 11, Référence 15
1.9 - Suivi continu et évaluation périodique des programmes	Référence 4 (C1), Référence 14
1.10 - Processus d'assurance qualité externe périodiques	Référence 14 (C3)